

**Conseil du développement industriel****Cinquante-deuxième session**

Vienne, 25-27 novembre 2024

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

**Préparatifs de la vingt et unième session
de la Conférence générale****Préparatifs de la vingt et unième session
de la Conférence générale****Rapport du Directeur général**

Le présent rapport renseigne sur l'état d'avancement des préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence générale, qui se tiendra à Riyad du 23 au 27 novembre 2025.

I. Introduction

1. La Conférence générale de l'ONUDI, le principal organe directeur de l'Organisation, se compose des représentantes et représentants de tous les États Membres (Art. 7, par. 1, et Art. 8, par. 1, de l'Acte constitutif). Ses principales fonctions sont spécifiées au paragraphe 3 de l'Article 8 de l'Acte constitutif. La Conférence détermine en particulier les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation. À moins qu'elle n'en décide autrement, elle tient une session ordinaire tous les deux ans, au Siège de l'Organisation (Art. 8, par. 2). Sa dernière session ordinaire (la vingtième) s'est tenue à Vienne du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023.

II. Informations générales**A. Date et lieu de la Conférence**

2. Conformément à sa décision GC.20/Dec.17, la Conférence générale a décidé que sa vingt et unième session se tiendrait à Riyad du 23 au 27 novembre 2025.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



3. La vingt et unième session de la Conférence générale se tiendra en présentiel au King Abdulaziz International Conference Center. L'utilisation de plateformes de conférence virtuelle équipées de dispositifs d'interprétation simultanée à distance est suspendue depuis juin 2024 pour toutes les réunions prescrites inscrites au calendrier, et il n'est pas prévu qu'elle soit rétablie d'ici à la vingt et unième session de la Conférence générale.

B. Questions budgétaires et arrangements financiers conclus avec le Gouvernement de l'Arabie saoudite

4. Les ressources inscrites au programme et aux budgets 2024-2025 de l'ONUDI pour la tenue de la vingt et unième session de la Conférence se montent en tout à 1 066 500 euros. Les prévisions de dépenses correspondantes reposent sur les hypothèses suivantes :

- a) La session durera cinq jours ouvrables et comportera 10 séances plénières, ainsi que des séances de la grande commission et des réunions des groupes régionaux ;
- b) Des services d'interprétation pour les séances plénières et celles de la grande commission, et la traduction de la documentation de présession seront assurés dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) ; et
- c) En application du paragraphe e) de la décision IDB.46/Dec.3 du Conseil, les comptes rendus analytiques écrits seront remplacés par des enregistrements numériques pour la vingt et unième session de la Conférence.

5. Conformément à l'article 8 du règlement intérieur de la Conférence générale de l'ONUDI, les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le gouvernement hôte. Conformément à la décision GC.20/Dec.17, l'ONUDI et le Gouvernement saoudien officialiseront un accord avec le pays hôte. Aux termes de cet accord, le montant estimatif de l'engagement financier demandé au Gouvernement saoudien se compose d'une part financée directement par l'Arabie saoudite et d'une autre financée au moyen d'un transfert de fonds du Gouvernement à l'ONUDI. Le montant des dépenses que le Gouvernement devra financer directement sera déterminé dans le cadre d'une concertation entre le Secrétariat et ses homologues saoudiens, tout comme le montant que le Gouvernement devra transférer à l'ONUDI.

C. Ordre du jour

6. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif, le Conseil établit l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Conférence générale. L'article 13 du règlement intérieur de la Conférence donne des indications sur le contenu de l'ordre du jour provisoire d'une session ordinaire. L'article 12 du même règlement énonce que le Conseil établit l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Conférence d'après la liste des questions proposées pour inscription que le Directeur général lui soumet.

7. La liste des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de la Conférence sera publiée en amont de la cinquante-troisième session du Conseil du développement industriel, fixée provisoirement du 30 juin au 2 juillet 2025 (voir [PBC.40/1/Add.1](#)). Des annotations et un projet de calendrier de travail seront élaborés à l'issue de la cinquante-troisième session du Conseil.

D. Documentation

8. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence, les documents nécessaires à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour provisoire sont distribués par le Directeur général dans toutes les langues de la Conférence à tous les destinataires de l'ordre du jour 45 jours au moins avant la date d'ouverture de la session.

III. Point sur les préparatifs de la conférence

9. Comme indiqué dans le document GC.20/19 sur la date et le lieu de la vingt et unième session de la Conférence générale, une première mission préparatoire a été effectuée à Riyad, du 16 au 19 septembre 2023, par le Secrétariat de l'ONUDI et par des personnes représentant le Service de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, pour évaluer certains aspects, tels que les installations de conférence, la sécurité, l'infrastructure locale et les arrangements financiers, ainsi que pour s'entretenir une première fois avec leurs homologues saoudiens, dans le cadre de réunions bilatérales, sur les incidences de l'organisation de la Conférence générale.

10. Conformément à la décision GC.20/Dec.17, le Secrétariat a effectué deux autres missions préparatoires à Riyad, du 11 au 16 février 2024 et du 3 au 7 mars 2024. À ces deux occasions, il a engagé des discussions de haut niveau avec des personnes représentant le Ministère de l'industrie et des ressources minières, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de l'intérieur sur des questions relatives à l'organisation de la vingt et unième session de la Conférence générale à Riyad. Ces missions ont également permis d'évaluer le King Abdulaziz International Conference Center, lieu privilégié par le pays hôte pour la tenue de la conférence, et d'aborder des questions techniques connexes. D'autres missions préparatoires sont prévues pour le quatrième trimestre de 2024 et en 2025 pour compléter ces consultations initiales.

11. Le Secrétariat travaille avec ses homologues d'Arabie saoudite à l'élaboration du concept et du message que véhiculera la Conférence générale, en prenant en compte les priorités et les domaines d'activité de l'ONUDI, la transformation économique structurelle de l'Arabie saoudite et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble. En outre, ils travaillent ensemble à la mise en place, à l'intention des personnes participantes, d'un vaste programme de manifestations qui se tiendront en marge de la Conférence, lesquelles cadreront également avec le concept et le message susmentionnés.

12. Afin d'entamer un dialogue collaboratif sur les questions essentielles qui seront abordées à Riyad en novembre 2025, ainsi que de sensibiliser, de susciter des débats et de faire participer les États Membres aux différents volets de la Conférence générale, le Secrétariat s'emploiera, avec le Gouvernement d'Arabie saoudite, à faire la promotion de la Conférence lors d'interventions et de manifestations conjointes. Une première manifestation de haut niveau a ainsi été organisée le 23 septembre 2024, en marge du Sommet de l'avenir et en amont du débat de haut niveau de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une réunion d'information est prévue au quatrième trimestre de 2024 pour informer les États Membres des préparatifs de la Conférence générale. D'autres activités de ce type seront envisagées d'ici à novembre 2025 et les États Membres en seront tenus informés, le cas échéant.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

13. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.